

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf

Le 15 avril 2026 à 19h30

Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : www.desjardins.com/caisseouestdeportneuf



L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- Prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2025
- Voter sur l'adoption des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- Poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- Prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- Voter sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à modifier l'article 7.2 du RIC de manière à diminuer de 10 à 9 le nombre d'administrateurs et d'administratrices siégeant au conseil d'administration. Le poste à abolir est un poste échéant à l'assemblée générale annuelle 2026. Cette modification prendra effet dès son adoption, avant la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie de la modification proposée en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection par acclamation au conseil d'administration

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, dont 4 pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans. Toutefois, si la modification proposée à l'article 7.2 du RIC est adoptée, il y aura 4 postes à pourvoir au conseil d'administration, dont 3 postes pour un mandat de 3 ans et 1 poste pour un mandat de 2 ans.

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2026 à 23h59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

DÉRY, Patricia

PAQUIN, Cynthia

DUCHESNEAU, Danielle

LANGLOIS, Josée

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisseouestdeportneuf ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2025 ainsi que le rapport annuel 2025.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 3 mars 2026

Patricia Déry, secrétaire